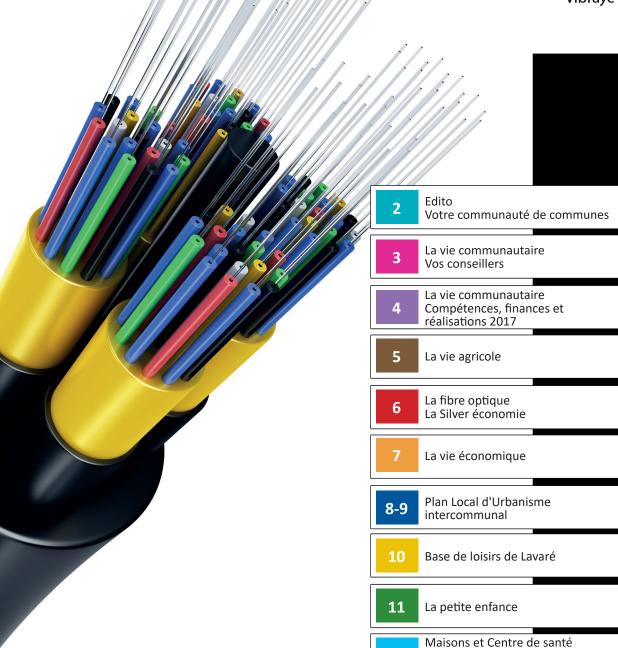


Berfay Bessé-sur-Braye Cogners Conflans-sur-Anille Dollon Écorpain Évaillé La Chapelle-Huon Lavaré Marolles -lès-Saint-Calais Montaillé Rahay Saint-Calais Sainte-Cérotte Sainte-Osmane Saint-Gervais-de-Vic Semur-en-Vallon **Valennes** Vancé Vibraye

Office de tourisme

École de Musique Intercommunale





>> Jacky Breton, Président de la Communauté de Communes (CdC) des Vallées de la Brave et de l'Anille.

Quel est le rôle du président ?

En priorité, c'est de gérer une équipe. Qu'elle soit élective ou administrative, il faut que les 2 fonctionnent en osmose. Après, il y a le travail purement administratif et celui de terrain qui est très varié.

Quelles ont été vos premières actions ?

Avant tout, j'ai observé pour déterminer comment j'allais avancer dans cette nouvelle structure, comment arriver à créer une unité de groupe. Mon ambition est que les décisions soient prises le plus souvent possible à l'unanimité. Ce n'est pas toujours facile.

Votre méthode?

Il faut comprendre qu'un maire est là pour défendre les intérêts de sa commune. C'est son rôle. Établir une écoute mutuelle est essentiel. Être solidaire aussi. J'analyse toujours en amont les dossiers à traiter. Ensuite, il faut expliquer, argumenter, être pédagogue. 40 ans passés à enseigner, cette caractéristique a fini par s'imprégner en moi. Je n'impose rien. Je convaincs c'est bien, je ne convaincs pas et bien je ne convaincs pas.

Quels sont les projets en cours ?

Cela concerne l'extension de la Maison de La Petite Enfance à Vibraye et la création d'un RAMPE, un Relais d'Assistantes Maternelles-Parents-Enfants à Saint-Calais. Les délibérations issues des 2 anciennes CdC Val-de-Braye et Pays Calaisien ont été respectées et les enveloppes budgétaires maîtrisées. Nous nous sommes inscrits dans la continuité. Comme pour les Maison de la création de la Maison de la Continuité.

sons de Santé Pluridisciplinaire qui viennent d'être inaugurées.

Le conseil communautaire va-t-il prendre d'autres compétences ?

On nous impose de saisir la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en 2018. Cela va être très compliqué à mettre en place. Nos 2 territoires sont très différents. L'un à fait beaucoup de travaux l'autre non. Combien ça va coûter ? Il faudra aussi créer un poste.

Quels objectifs en 2018?

Le développement économique. On a des pistes. On a semé la graine, on l'arrose et on attend que cela pousse tranquillement. Autre point important, trouver la solution pour créer le Musée Intercommunal de Musique Mécanique de Dollon. Il est aujourd'hui privé et en vente. Il ne faut surtout pas qu'il parte ailleurs. Cela forme un tout avec Le Muséotrain de Semur-en-Vallon. Cela touche l'économie, le tourisme, le commerce. Nous sommes tous d'accord pour utiliser une partie de la dotation du Contrat Territoires-Région 2020 car ce proiet est réellement structurant pour le territoire. Il y a également la mise en place du SCoT (Le Schéma de Cohérence Territoriale) avec L'Huisne sarthoise, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui s'achèvera fin 2019, début 2020. Il faudra aussi penser à agrandir l'hôtel communautaire. Les espaces de travail au niveau des services sont restreints. Il y a de quoi faire!

Le 1er numéro de votre journal d'information communautaire souhaite synthétiser l'ensemble des changements intervenus sur votre territoire depuis janvier 2017. Votre nouvelle CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille offre un nouveau périmètre, rassemble de nouvelles localités, de nouveaux délégués, de nouvelles compétences. Tournée vers l'avenir, partageant une même identité, une même région, un même Pays, dotée d'un environnement et d'un patrimoine similaires, sa raison d'être est de cristalliser une même dynamique collective. Cultiver la solidarité, maintenir et faire croître des services publics adaptés à sa population tout en contrôlant ses finances, développer le tissu économique pour les générations futures tout en préservant sa qualité de vie sont au cœur de ses actions futures.

> Communauté de Communes (CdC) des Vallées de la Braye et de l'Anille 10 rue St Pierre 72120 Saint-Calais Tèl.:02 43 35 11 03 www.ccvba.com

Directeur de la publication: Jacky Breton - Piloté par le président et les vices-présidents de la Communauté de Communes

Rédaction: LM transcription, Loir-en-Vallée. 02 43 35 55 54.

Photos:

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

> Mise en page: Florent Touchard www.studio-i-mage.fr

Impression: imprimerie Gravé 02 43 93 62 15

Dollon Semuren-Vallon Valennes Berfay Valennes Conflanssur-Anille Montaillé Rahay Ecorpain Saint-Calais Marollsses-St Calais SainteCerotte St-Gervaisde-Vic Osmane Cogners La Chapellefluon Vancé Bessésur-Braye

>> Un nouveau territoire

La CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille a vu le jour au 1er janvier 2017 suite aux directives gouvernementales de la réforme territoriale dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) visant à agrandir et à renforcer les intercommunalités. Cette nouvelle entité s'est constituée d'une part, par la fusion de l'ex-CdC Pays calaisien composée de 14 collectivités : Bessésur-Braye, Cogners, Conflans-sur-Anille, Écorpain, Évaillé, La Chapelle-Huon, Marolles-lès-Saint-Calais, Montaillé, Rahay, Saint-Calais, Saint-Gervais-de-Vic, Sainte-Cérotte, Sainte-Osmane, Vancé et d'autre part avec 6 localités rattachées à l'ex-CdC du Val de Braye : Berfay, Dollon, Lavaré, Semur-en-Vallon, Valennes, Vibraye. Cette recomposition territoriale est un instrument de la démocratie locale au même titre qu'un conseil municipal. Grâce à la mutualisation de ses ressources et à travers une réflexion globale elle peut porter des projets d'envergure intercommunale alors que les petites collectivités, seules, n'en ont souvent pas les moyens humains ou financiers. En conjuguant ses compétences, elle prône la solidarité et entend que la voix de chacun soit respectée lors des différentes commissions et réunions communautaires. Créée pour le bénéfice de tous, cette réorganisation ne bouleversera toutefois pas le quotidien de ses habitants.

La CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille est pilotée par un organe délibérant composé de 46 délégués élus par chacun des 20 conseils municipaux alliés. Réunis en conseil communautaire, les édiles votent les décisions définies au préalable en commission de travail.

>> Vos conseillers

>> Une équipe au service du territoire

Le président endosse les responsabilités de chef des services de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il préside d'office les délégations intercommunales. Il est notamment l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de l'EPCI. Il est secondé par 8 vice-présidents et 37 représentants des 20 localités unies. Ce conseil intercommunal forme la représentation citoyenne des habitants du secteur géographique concerné.



Jacky Breton

Président, conseiller municipal de Vibraye. Vice-président de la CdC du Val de Braye de 2014 à 2017 et de 1998

à 2000. Conseiller général du canton de Vibraye de 2008 à 2015. Conseiller communautaire depuis 1998. Maire de Vibraye de 1995 à 2014. Conseiller municipal de 1983 à 1995 et de 2014 à ce jour.



Laurence Chéreau

5ème Vice-présidente, conseillère-déléguée aux sports de Saint-Calais. Communication - Culture.



Daniel Landré

8 ème Vice-président, maire de Sainte-Osmane. Ressources humaines - Qualité des services - Veille et prospective.



Joël Parant

1er Vice-président, maire-adjoint de Saint-Calais. Conseiller régional des Paysde-la-Loire depuis

décembre 2015. En charge de la politique économique-emploi.



Jean-Marc Blot

3 ème Vice-président, maire de Vibraye. Tourisme.



Monique Teissier

6ème Vice-présidente, conseillère municipale de Vibraye. Action sociale.



Jacques Lacoche

2^{ème} Vice-président, maire de Bessé-sur-Braye. Politique budgétaire et financière - PLUi.



Prosper Vadé

4ème Vice-président, conseiller municipal de Vibraye. Voirie - SDIS - SPANC - Ordures ménagères.



Claude Rezé

7^{ème} Vice-président, maire-adjoint de Saint-Calais. Bâtiments -Travaux -Environnement.

Pour construire un futur aux jeunes générations vivant en milieu rural, tous ont conscience de devoir privilégier un travail en commun pour répondre aux besoins croissants de leurs concitoyens. Maintenir une dynamique de territoire, créer de l'emploi, mutualiser les équipements, le personnel et les infrastructures, telles sont les grandes lignes de leur cahier de route.

>> 37 conseillers communautaires les accompagnent

Berfay: Annette Olivier. Bessé-sur-Braye: Brigitte Ferrand, Marie-Claire Launay, Michel Leroy, Jean-Pierre Mariais, Annie Nélet. La Chapelle-Huon: Bernard Bonnefoy, Jean-Pierre Huger. Cogners: Michel Chéron. Conflans-sur-Anille: Jean-Marc Lambert, Jean-Luc Chabillant. Dollon: Gérard Batard, Marc Fouquet, Gisèle Gardrat, Gilbert Sorel. Écorpain: Guy Renvoisé. Évaillé: Patrick Grémillon. Lavaré: Nicolas Massé, Nicole Brigant. Marolles-lès-St-Calais: Annie Jumert. Montaillé: Michel Pairigouas, Sergine Prieur. Rahay: Yannick Halgrin. Saint-Calais: Léonard Gaschet, Jean-Loup Harmand, Françoise Lelong, Christophe Nicolaÿ, Marlène Rioton. Sainte-Cérotte: Yves Foucault. Saint-Gervais-de-Vic: Maryline Pilette. Semur-en-Vallon: Alain Carreau, Arlette Hérisson. Valennes: Nadine Mercier. Vancé: Jean-Jacques Herpin. Vibraye: David Chambrier-Gillot, Aline Garreau, Cindy Gautier.

>> 3 questions à Laurence Chéreau

Quoi de neuf à la Com'?

Nous venons de sortir une plaquette pédagogique destinée aux administrés de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille. Nous travaillons aussi sur un nouveau site internet qui est alimenté régulièrement par notre actualité et des vidéos. Une page Facebook va être créée. Pour la partie Économie, nous sommes inscrits sur Linkedin, un média social destiné aux professionnels. Par le biais de ces réseaux, nous nous ouvrons à d'autres cibles comme les trentenaires et les quadragénaires.

Pour qui ? Pourquoi ?

Nous nous sommes aperçus que les sujets traités en EPCI ne captivaient pas toujours nos administrés, qu'ils ne se sentaient pas concernés. Pour beaucoup, il est difficile de différencier la part communale de l'intercommunalité. L'idée est d'expliquer son fonctionnement, qu'ils sachent en toute transparence sur quoi travaillent leurs élus. Il y a de plus en plus de compétences que nous devons gérer et qui finalement touchent les gens au quotidien. Je pense au Multi-accueil, à la Voirie, à la Base de loisirs de Lavaré. À travers la commission Communication, notre rôle est de créer un lien entre la population et nous. De passer l'information.

En 2018?

Nous réfléchissons à une communication de terrain siglée CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille pour que tous s'approprient cette nouvelle identité. Nous avons plusieurs pistes : la création de kakémonos et autres outils de signalétiques extérieures. Nous aimerions créer un événement autour du pôle Économie. Entre élus, il y a une vraie coopération. Nous avons tous une même chose en commun, c'est de vouloir travailler pour le bien du territoire sans aucune forme de clivage.

>> De multiples challenges à relever

Par la maîtrise de ses compétences divisées en 3 grandes sections (obligatoires, optionnelles et facultatives), la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille centralise les aménagements structurants de l'espace dont elle a la ges-

tion. En favorisant les groupements de travaux impliquant immanquablement une meilleure négociation des marchés, elle accède à une meilleure rationalisation des coûts. Pour exemple en 2015, l'association dans un même cahier des charges de la création d'une maison de santé pluridisciplinaires (MSP) à Bessé-sur-Braye et l'extension de la MSP de Saint-Calais. De même pour la MSP de Vibraye et ses 2 satellites à Saint-Maixent et à Montmirail. Ces 2 derniers villages font partie aujourd'hui de la CdC de L'Huisne Sarthoise. Autres défis à relever dans un futur proche : l'élaboration d'un PLUi à 20 localités et rallier le réseau numérique départemental (fibre optique).

>> Finances



La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. Créée au 1er janvier 2017, elle n'a pas encore fêté sa première année d'existence. Les résultats comptables ne peuvent donc pas être détaillés dans ce journal. Cependant, on peut rappeler que ses sources financières sont issues de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, ainsi que des recettes fiscales, comme l'impôt sur les entreprises (CET* composée de la CFE** et de la CVAE***, TASCOM****, IFER****) et sur les ménages (Taxe habitation,

taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). A cela s'ajoutera en 2018 la taxe de séjour élargie aux 20 communes. Par exemple, la DGF représente 1 147 350 €. Les recettes de fiscalité. 3 971 700 €.

L'une des premières mesures entamées dans le cadre de la fusion des 2 CdC fut l'harmonisation des taux d'imposition et abattements des taxes fiscales. Ce lissage se traduira sur 10 ans pour les taxes d'habitation et foncières, et selon la loi en vigueur, sur 2 ans en ce qui concerne la CFE.

- * Contribution Économique Territoriale
- ** Cotisation Foncière des Entreprises
- *** Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- **** TAxe sur les Surfaces COMmerciale ***** Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux

>> Nouveau service aux finances publiques!

Depuis octobre 2017, la Direction générale des finances publiques offre un nouveau service d'accueil personnalisé en Sarthe appelé Centre de contact. Destiné aux particuliers, une cinquantaine d'opérateurs sont à la disposition des contribuables pour répondre aux questions courantes, qu'elles soient d'ordre fiscales ou foncières. Ainsi, plus besoin de se déplacer pour des demandes d'actes simples et usuels comme par exemple l'ouverture et l'utilisation de votre compte sur le site internet : impots.gouv.fr, la délivrance d'une copie d'avis, la procédure pour un changement d'adresse ou bien encore, une demande de délais de paiement. Vous pouvez appeler le centre de contact du Mans du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h au 0 811 700 724. (6 centimes/minute + coût de l'opérateur).

>> Réalisations 2017

>> Extension de la Maison de La Petite Enfance Vibraye

Cette opération offre 2 nouveaux services aux familles : la fourniture des repas ainsi que la fourniture de couches lavables. Cela passe donc par une réorganisation globale des locaux. La création d'un office pour la réception et la préparation des repas et la création d'une buanderie pour la gestion des couches lavables. Pour les besoins des familles utilisatrices, l'établissement est resté ouvert pendant l'agrandissement du bâtiment. « Notre capacité d'adaptation a été mise à l'épreuve mais tout s'est très bien passé » confiait récemment sa directrice Ludivine Ledru. Sur la base existante de 219 m², 64 m² supplémentaires sont dédiés au Multi-accueil et 38 m² au RAMPE. En extérieur, 58 m2 sont ajoutés dont 44 m² sont réservés au nouveau préau. Début des travaux : juin 2017. Fin de



chantier : reception des travaux le 22 décembre 2017.

Coût: 430 500 € TTC. En prévision, subventions de la CAF à hauteur de 126 300 €. Fonds européen du Programme Leader: 50 000 €. Récupération FCTVA: 70 000 €.

Création d'un Relais Assistants Maternels-Parents-Enfants (RAMPE) à Saint-Calais.

Ce projet enrichira l'offre Petite Enfance du secteur. Il sera érigé rue de la Cornillère. 145 m² sont destinés à ce nouveau service intercommunal composé d'un bureau, d'un espace convivialité et d'une salle activités.

Son coût a été budgété à 362 200 €. En prévision, la DETR : 62 500 €. Subventions NCR (Nouveau Contrat Régional) : 28 580 €. La CAF :125 000 €. Programme Leader : 23 420 €. Récupération FCTVA : 58 000 €. Début des travaux : février 2018. Ouverture prévisionnelle : dernier trimestre 2018.

Quand a été créée cette grande vitrine de la ruralité ?

En 1947. Cette manifestation tourne sur 14 communes. En 1992, elle ne comptait qu'une vingtaine d'exposants. Aujourd'hui, on est à plus de 100. Avec la nouvelle CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille, le bureau du comice pense inviter les 6 nouveaux villages à nous rejoindre; Proper Vadé de la commune de Vibraye est déjà adhérent. Et on a prévu en 2018 de faire distribuer notre journal du comice dans les 20 communes.

Qu'est-ce qui fait son attractivité ?

La proximité, la convivialité et l'esprit de groupe de l'association. Notre comice est réputé auprès du public. Les

Comice de Sainte-Osmane en quelques chiffres

· Nombre de bénévoles : 150

• Nombre d'entrées :

2 600, + 500 gratuites

• Nombres d'exposants : 110, dont 40 éleveurs

• Repas servis le midi : 1 000

• Budget global : 15 600 €

• Subventions :

Intercommunalité 4 280 € Département : 425 €



Baptême de tracteur organisé par l'association des Jeunes Agriculteurs du canton.

éleveurs répondent toujours positivement et les élus nous soutiennent à chaque fois en nous prêtant du matériel.

Pourquoi l'entrée est-elle payante ?

Nous sommes une association. Pour la faire vivre, on est obligé de faire payer l'entrée. Dans le Loir-et-Cher, le Conseil départemental donne



Samuel et Charly s'essayent à l'art du torchis sur le stand d'animation du Pays Perche Sarthois.

>> La vie agricole

75 000 € pour l'organisation de 2 comices par an sur son département. Dans la Sarthe c'est différent, on a plusieurs comices et Les 4 jours du Mans que le Loir-et-Cher n'a pas.

Prochain rendez-vous?

À Sainte-Cérotte, le 22 septembre 2018. Avant, il y aura notre assemblée générale le jeudi 15 février. J'invite tous ceux qui habitent la CdC à venir y assister.



>> L'Agriculture de conservation des sols, vers une 3ème voie agricole ?



À Écorpain, Adrien Leproux lors de ses portes ouvertes.

Entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique s'est glissée ces dernières années une autre alternative : l'Agriculture de conservation des sols. Afin de sensibiliser le public à cet enjeu agricole, Adrien Leproux,

32 ans, a organisé en septembre des portes ouvertes de sa Ferme Les Varasses située à Écorpain. Membre du réseau Apad (Association pour la Promotion d'une Agri-Durable), culture l'exploitant agricole et Stéphane Launay, président de l'Apad Perche, ont détaillé leur engagement. « C'est un choix basé sur la

protection des sols menacés notamment par l'érosion ». Une pratique fondée sur 3 grands principes : « privilégier la couverture des sols, l'arrêt total de tout travail mécanique du sol et la diversité des cultures ». Autre défi à relever dans ce cahier des charges ambitieux : « produire une alimentation de qualité en quantité, tout en améliorant la fertilité des sols, ce qui permet de stocker dans la terre davan-

tage de carbone ». La mise en œuvre de cette méthodologie permet également une meilleure rétention de l'eau en terre, de réduire progressivement l'utilisation de pesticides et d'herbicides comme le glyphosate par « la diversité des couverts végétaux, la densité de semis », l'esprit étant « d'être plus respectueux de l'environnement, recréer un équilibre en protégeant la biodiversité du sol ». Pour Adrien Leproux, « un sol vivant et décompacté est le point de départ de produits de qualité. Redonner le gîte et le couvert aux vers de terre afin de produire mieux et durablement ». L'association nationale compte 10 antennes régionales et souhaite favoriser l'échange des expériences et recherches des agriculteurs jusqu'ici majoritairement empiriques. « Il y a peu d'investissement des instituts techniques dans cette agriculture en devenir ». Retisser les liens de communication entre producteurs et consommateurs fait aussi parti des objectifs à atteindre dans les années à venir.

>> Territoire ultra-connecté : du Très Haut Débit dès 2018 !

Comme le téléphone en son temps, la fibre optique est aujourd'hui devenue incontournable dans le monde du travail et du loisir. Cet équipement offre des usages infinis dans de multiples domaines. Pour un avenir vivant et tout en promesse, ce développement du réseau numérique reflète un engagement fort de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille tant vis-à-vis des professionnels que des particuliers. Plus qu'une nécessité, c'est une composante primordiale pour séduire

et accueillir de nouvelles familles et entreprises en son sein. L'enveloppe globale du Département est de 400 millions d'euros. Avec les adhésions des intercommunalités, se joignent à ce financement l'Europe, l'État et la Région. Le déploiement du Très Haut Débit (THD) a déjà commencé dans toute la Sarthe. Adhérente à son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) depuis avril 2017, l'investissement de la CdC s'élève à

1 500 000 €. Pour notre périmètre intercommunal, les premiers « ultra-connectés 2018 » concerneront les villages d'Écorpain, Montaillé, Rahay, Sainte-Cérotte, Marolles-lès-Saint-Calais, Berfay et Conflans-sur-Anille. La 2ème phase prévue sera étendue sur les communes d'Évaillé, Sainte-Osmane, Cogners, Vancé, Saint-Gervais-de-Vic, La Chapelle-Huon et Bessésur-Braye.

>> 3 questions à Jacky Breton

La fibre optique, pour qui ? Pourquoi ?

La majorité des com-

munes rurales n'ont pas accès à un débit satisfaisant. Si nous voulons maintenir dans nos villages une population active, qui puisse effectuer un télétravail à domicile, il faut déployer la fibre optique. C'est un réel argument économique. Cela deviendra aussi un besoin pour les Maisons de santé pour pouvoir fonctionner avec la télémédecine. Il faut savoir anticiper pour préparer l'avenir.

Combien ça coûte?

Pour la CdC, cela représente 500 € par branchement/prise, quelle que soit sa situation géographique. Pour l'internaute, il aura juste à choisir son opérateur et à payer son abonnement. La prise sera amenée à la connexion d'arrivée du téléphone. Par contre, s'il veut changer d'emplacement, ce sera à sa charge. Pour les communes, elles

devront céder un bout de terrain à prix préférentiel pour placer ce que l'on appelle les Nœuds de Raccordement Optique (NRO), là où convergent les lignes des abonnés du secteur couvert.

Pour quand?

Dès 2018 pour la 1ère tranche. On s'est engagé auprès du Conseil départemental à libérer les fonds rapidement pour que les travaux démarrent au plus vite.

>> La Silver économie : une démarche participative et expérimentale

Le réseau de la Silver économie représente une démarche prospective auprès des + de 55 ans. Divisée en 2 phases, le mot d'ordre de la Silver économie est d'anticiper pour offrir dans un futur proche un meilleur confort de vie aux papys boomers enclins à prendre leur retraite d'ici à 2030. Cette filière d'avenir instaurera une vision claire des besoins et attentes des retraités. Elle sera également vecteur de créations d'emplois sur l'écosystème de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille. Dans sa partie initiale lancée en octobre 2016, cinq axes majeurs ont été déterminés.

- Identifier le nombre de seniors.
- Établir l'offre de biens et services.
- Répertorier leurs besoins non couverts par l'offre actuelle.
- Permettre aux entreprises de développer différentes stratégies d'innovation.
- Intensifier les logiques de coopérations entre les entreprises.

Un questionnaire a été lancé auprès des seniors adhérant à Générations mouvement et également en lien avec l'ADMR*, le Clic** et le CCAS***. Associés de près à ce dispositif, les aidants familiaux qui accompagnent au

quotidien un proche dépendant. Les premières données de la phase I sont actuellement en cours de décryptage. Une synthèse sera bientôt élaborée et retranscrite auprès de la population.

Renseignements à l'accueil de l'hôtel communautaire, 10, rue Saint Pierre à Saint-Calais, ou au 02 43 35 11 03. E-mail : ccvba@cc-vba.com.

- * Aide à Domicile en Milieu Rural
- ** Centre Local d'Information et de Coordination
- *** Centre Communal d'Action Sociale

>> La Silver économie en 3 dates

- En 2013 Lancement de la filière Silver économie par Arnaud Montebourg alors ministre du redressement productif.
- En 2015 La Région confie cette mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et à la CRESS Pays-de-la-Loire (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).
- En 2017 La population âgée de + 60 ans sur la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille : 32 %. En Sarthe : 24,2 %. La perspective 2040 en Pays-de-la-Loire est évaluée à 33 %.

>> La vie économique

Depuis toujours au centre des préoccupations, le volet économique voit un nouveau tournant décisif se profiler, stimulé par l'arrivée de Florence Olivier, chargée d'économie au sein de l'équipe administrative de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille. Le cap vers un avenir productif est fixé. Consolider et valoriser durablement les ressources locales, identifier les facteurs clés pour relancer l'envie d'entreprendre en milieu rural, développer des outils et réinventer de nouveaux mécanismes afin d'impulser une nouvelle vitalité en termes d'entrepreneuriat, voici quelques-unes de ses missions sur les 3 ans à venir. Après une expertise approfondie à l'échelle intercommunale, son ambition générale se traduira par sa volonté de trouver des solutions pour accompagner l'essor de ce secteur. La finalité étant de fédérer et redynamiser le tissu économique par des projets structurants, de renforcer son attractivité auprès des familles de trentenaires et quadragénaires, de s'ouvrir à plus de commerces, d'artisanats, de services, d'industries.

>> 3 questions à Florence Olivier

Quelle est votre mission?

Assurer la promotion économique du territoire par l'élaboration d'une stratégie, d'enquêtes de terrains, d'études afin d'aboutir à un diagnostic.



Par quels moyens?

Identifier, classifier, compiler les informations concernant les zones d'activités sur l'ensemble de la communauté de communes. Inventorier les commerces et les entreprises, cartographier leurs caractéristiques, ainsi que les cellules vacantes. Mettre en place et mutualiser un observatoire complet du territoire.

Votre expérience dans ce domaine ?

Géographe de formation, chargée de cours à l'université, responsable Recherche et Développement dans le privé, j'ai regardé pendant 20 ans sous l'angle de l'entreprise. Je vais maintenant observer sous l'angle du territoire. C'est ma priorité pour lui permettre de performer.

>> 3 questions à Joël Parant

Quelles sont les caractéristiques économiques du territoire ?

En tout premier lieu, nous avons la volonté de voir réussir notre territoire car nous avons toutes les cartes en main! L'attractivité du territoire c'est un tout. Nous avons la chance d'être dans une zone stratégique entre les régions Pays-de-la-Loire et Centre-Val-de-Loire. La proximité de Paris, Orléans, Blois, Vendôme et Le Mans, la présence d'entreprises à hautes valeurs technologiques, un artisanat de grande qualité, des commerces de proximité, des exploitations agricoles, un lycée, quatre collèges, des infrastructures sportives, un centre hospitalier, trois Maisons de Santé Pluri-professionnelles, un centre de santé et un patrimoine culturel et architectural remarquable.

Quels sont pour vous les facteurs clés de la réussite en milieu rural ?

Pour moi en premier lieu c'est l'humain où des femmes et des hommes s'investissent au quotidien sur le plan professionnel mais également dans le tissu associatif donnant ainsi du lien social, si important dans le monde où nous vivons. C'est aussi un cadre de vie agréable (de plus en plus recher-

ché) avec de réelles capacités de développement offertes sur le territoire. La Mission économique qui vient d'être mise en place est là pour soutenir et conseiller les entreprises et les commerces existants mais elle est là également pour accompagner les porteurs de projets en les guidant vers les diverses aides sur lesquelles ils peuvent s'appuyer auprès des partenaires institutionnels: CCI, CMA, Région, Fonds Européens, prêts d'honneur... Une dynamique nouvelle est lancée, en débloquant dès cette année une enveloppe de 1,5M€ pour le déploiement de la fibre optique, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille s'inscrit donc résolument dans l'ère du numérique, clé de la réussite moderne!

Un mot sur les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ?

Depuis le 1er juillet 2017 la communauté de communes se trouve en ZRR, un atout majeur pour notre territoire! Afin de favoriser le développement local et les embauches, les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité. Attention! L'organisme instructeur des dispositifs est le seul compétent pour décider de l'attribution de ce dispositif. Il s'agira donc pour le nou-

veau chef d'entreprise d'adresser une demande à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ou s'adresser au centre des impôts.

>> 2 dispositifs régionaux pour accompagner l'artisanat, le commerce et les services en milieu rural.

Vous avez un projet de création, des travaux d'aménagement, des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, acquisition de matériels professionnels neufs et de véhicules de tournée et leur aménagement.... Au préalable à toute demande d'aide, nous vous invitons à contacter la chargée de mission économique, Florence OLIVIER: 02.43.35.15.55 ou missioneco@cc-vba.com
Un dossier pourra être déposé au titre du M.A.C.S (Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Ser-

Attention : La demande d'aide doit être effectuée avant l'engagement de la dépense.

vices) ou du PLCA (Pays de la Loire

Commerce et Artisanat.)

- 23 décembre 1994 : Naissance de la Communauté de Communes du Pays Calaisien
- 24 décembre 1997 : Naissance de la Communauté de Communes du Val de Braye
- 16 juillet 2015 : Lancement du PLUi Pays Calaisien
- 1er janvier 2017 : Fusion des deux Communautés de Communes pour former la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- 29 juin 2017 : Extension du PLUi à l'ensemble de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

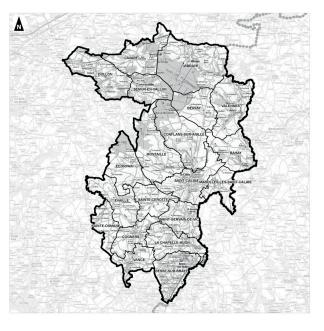
Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il remplace les documents d'urbanisme existants (cartes communales, plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme communaux), qui permettent l'instruction des permis de construire. Un document d'urbanisme a pour objectif d'encadrer les nouvelles constructions et de protéger certains secteurs ou éléments du paysage (des terres agricoles, des zones humides, des haies...). Ainsi, le PLUi définit les zones pouvant accueillir de l'habitat, des activités

économiques ou les activités de loisirs. Il organise l'espace pour limiter les conflits de voisinage et la vulnérabilité aux risques. Il définit ainsi les conditions de développement durable des communes, pour un cadre de vie et des paysages agréables.

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal







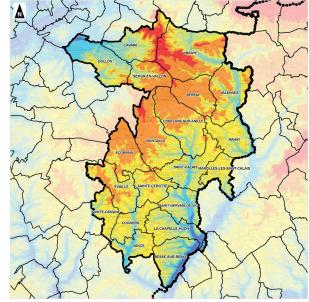
>> L'évolution du PLUi

Le 16 juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays Calaisien a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Au 1er janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays Calaisien et du Val de Braye fusionnent pour former la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a décidé d'étendre PLUi sur l'ensemble du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Ainsi le PLUi Pays Calaisien devient le PLUi Vallées de la Braye et de l'Anille.

Un nouveau PLUi sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille

Le PLUi du Pays Calaisien a débuté le 16 iuillet 2015. Un diagnostic et un projet de territoire ont été élaborés sur l'ancienne Communauté de Communes. Aujourd'hui, avec l'extension du PLUi, le diagnostic doit être reconsidéré pour l'ensemble du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Suite à la réalisation de ce diagnostic, un projet sur les 20 communes sera défini par les élus. Ce projet de territoire prendra en compte les caractéristiques de la Communauté de Communes des Vallées de la Brave et l'Anille et devra également respecter certaines directives nationales, notamment de lutte contre l'étalement urbain.





Ces dernières années, l'étalement urbain est devenu une problématique préoccupante à l'échelle nationale, régionale et locale. L'étalement urbain conduit à l'artificialisation des sols et à la disparition des terres agricoles et naturelles. Pour limiter ce phénomène, le Plan Local d'Urbanisme doit présenter des objectifs réduits de consommation d'espace. Selon l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme.

>> Qui élabore le PLUi ?

L'élaboration est menée par la Communauté de Communes qui est accompagnée par le bureau d'études Auddicé. Les élus de la Communauté de Communes définissent le projet de PLU. Néanmoins, ils doivent tenir compte des avis des services de l'Etat, du Département, de la Région, de la Chambre d'Agriculture, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement...

La connaissance locale, les préoccupations des habitants, en termes de services et de déplacements sont aussi essentielles pour comprendre les défis auxquels le territoire est confronté. Tout au long de l'élaboration du PLUi, les élus seront à l'écoute des habitants de la Communauté de Communes. Pour vous exprimer, des réunions publiques seront organisées et des cahiers de concertation sont disponibles dans les 20 mairies de l'intercommunalité. Sur ces cahiers, vous pouvez faire part de vos remarques et questions. La Communauté de Communes a également mis en place un site internet dédié au PLUi avec un forum où chacun peut s'exprimer. Attention, le forum ne traite que des questions d'intérêt public et relatives au PLUi.

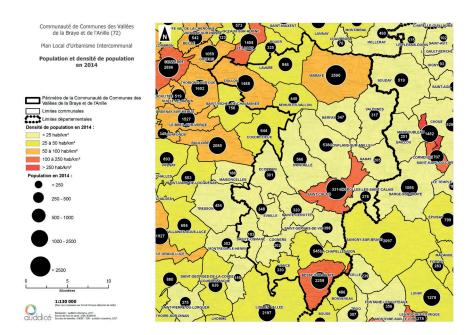
• Adresse du site internet : participation. institut-auddice.com/PLUi-Vallees-de-la-Braye-et-de-l-Anille

Comment va s'organiser le développement entre les communes ?

Dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, toutes les communes n'ont pas le même rôle. Chacune apporte et

>> La lutte contre l'étalement urbain

le PLUi « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » Sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille, l'activité agricole est une ressource économique majeure. Le PLUi doit veiller à la pérenniser, notamment en protégeant les terres agricoles. Ainsi, le PLUi réinterroge les zones constructibles afin d'écarter les secteurs les moins pertinents et limiter l'étalement urbain.



>> La lutte contre l'étalement urbain

Ces dernières années, l'étalement urbain est devenu une problématique préoccupante à l'échelle nationale, régionale et locale. L'étalement urbain conduit à l'artificialisation des sols et à la disparition des terres agricoles et naturelles. Pour limiter ce phénomène, le Plan Local d'Urbanisme doit présenter des objectifs réduits de consommation d'espace. Selon l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, le PLUI « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

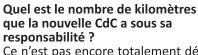
Sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille, l'activité agricole est une ressource économique majeure. Le PLUi doit veiller à la pérenniser, notamment en protégeant les terres agricoles. Ainsi, le PLUi réinterroge les zones constructibles afin d'écarter les secteurs les moins pertinents et limiter l'étalement urbain.

prend part au projet. Certaines communes ont des fonctions résidentielles uniquement, d'autres sont des pôles d'emploi, des lieux de rencontres où s'organisent des évènements culturels et de loisirs etc. Selon les caractéristiques des communes, les élus vont prévoir le développement résidentiel, économique, touristique, des activités culturelles ou de loisirs etc. Le développement urbain se doit aussi de respecter l'esprit des lieux.

>> 3 questions à Prosper Vadé

Quelles sont les caractéristiques des voies communautaires ?

Certaines voies communales viennent de passer en communautaire. Soit parce qu'elles relient 2 routes communautaires, ou 1 communautaire à 1 départementale, soit qu'elles desservent au minimum 2 habitations. Et à condition qu'elles soient enduites, classées voies communales et situées hors agglomération.



Ce n'est pas encore totalement défini. Je dirais aux environs de 450 km, mais c'est sous réserve. On en a rajouté et on en a enlevé. D'autres le seront peutêtre sur demande des communes.

Quelle est l'enveloppe budgétaire pour leur entretien ?

Il est question de 450 000 €. En communautaire, le but est d'avoir des tarifs attractifs et équivalents profitant à tous. Dans le cadre de la mutualisation, on est parti sur l'orientation

de faire des travaux de voirie là où il y a un besoin, où c'est utile d'être fait. L'entretien des bernes, l'élagage et le broyage se font en mai, juillet et d'octobre à décembre. Le reprofilage, c'est-à-dire reboucher les trous, se fait à partir du 15 mars, toujours sur proposition des communes. On intervient jusqu'au panneau des communes. Il faut savoir que logiquement une route est faite pour durer environ 10 ans. Selon sa fréquentation ou la composition de son sol, la chaussée s'abîme plus ou moins vite. Par exemple, l'argile, selon la saison, se gorge d'eau ou se rétracte. Forcément, ça impacte la voie.

Pour une escapade en famille ou entre amis, le plan d'eau aménagé de Lavaré est la destination idéale. Il rassemble des équipements ludiques mis à disposition gratuitement. Longeant le lac, une voie bitumée est ouverte aux marcheurs, rollers et cyclos. À quelques jets de pierre de là se trouve un circuit bicross fermé, un parcours d'orientation, un boulodrome. À disposition aussi, une table de ping-pong, des jeux d'extérieur pour les enfants dont une structure géante gonflable sortie à la belle saison. Vous pourrez même vous initier à la pêche No-Kill. Pour les amateurs

de randonnées, 4 boucles balisées traversent le site dont celle baptisée Perche Sarthois de quelque 23 km. Un tout nouveau bâtiment vient d'être construit: Le chalet des randonneurs. Situé idéalement entre les hébergements résidentiels et le lac, il peut recevoir une soixantaine de personnes. Tables de pique-nique et barbecue permettent de se réunir pour un déjeuner convivial. Plus simplement, vous avez l'opportunité en été de passer quelques heures à la plage!

Du 1er juillet au 31 août, les amateurs de navigation pourront louer canoës, kayaks, pédalos, planche à voile et

accueillons les écoles élémentaires.

En 2018, les enfants des 8 écoles ins-

paddles.

Pour les adeptes de la conduite sur terre ferme, rosalies, kartings à pédales, vélos et VTT sont également proposés à la location. Les activités démarrent sous la responsabilité de Jean-Noël Greneche du mois d'avril au mois d'octobre. Baignade surveillée uniquement en juillet et en août de 14 h à 18 h 50.

- Contact : 02 43 71 96 44 et 06 42 42 26 48
- E-mail: basedeloisirs-valdebraye@orange.fr
- Site: http://www.basedeloisirs-lavare.fr
- Localisation : 48°03'10" Nord -0°38'41" Est, 72390 LAVARE

>> 3 questions à Jean-Noël Greneche, responsable du site et éducateur sportif



crites pourront suivre un cycle de 6 à 8 séances sportives. On propose des découvertes nautiques avec la voile et les canoës kayaks, mais aussi tir à l'arc, course d'orientation et athlétisme.

Concernant juillet et août ?

Je suis rejoint l'après-midi sur le plan d'eau par 2 surveillants diplômés ainsi qu'un second éducateur sportif pour l'encadrement des animations.

Et le camping**?

Il est ouvert d'avril à fin octobre. C'est l'un des plus petits du département avec ses 16 emplacements nus. 80 % d'entre eux sont en situation ombragée. Les activités de la base de loisirs leur sont ouvertes.

Oui, c'est un service public et l'entrée est gratuite. De mai à fin juin, nous

La Base de loisirs est ouverte toute

>> Camping** Le Val de Braye

Situé à proximité de la Base de loisirs, doté de ses 2 étoiles, l'hôtellerie de plein air Le Val de Braye accueille les vacanciers du 1er avril à fin octobre. Animations festives, culturelles et sportives accompagneront régulièrement vos journées et soirées. Les petits plus : connexion WiFi gratuite et Anglais parlé. De plus, nos amis à quatre pattes tenus en laisse sont autorisés dans l'enceinte du site sans frais supplémentaire. Inscrit dans une démarche de développement durable,

l'établissement œuvre pour une meilleure gestion des déchets en privilégiant le tri sélectif et le compostage.

Camping** Le Val de Braye

- Renseignements au 06 87 62 73 21.
- En juillet et août, du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 14h - 18h30. Samedi et dimanche : 14h - 18h30.
- D'avril à juin et de septembre à octobre, du lundi au vendredi : 9h -11h45 et 14h -18h30.
- Site: http://www.basedeloisirs-lavare.fr



>> Hébergements résidentiels - Les chalets du Val de Braye

Comme dans un village de vacances, des hébergements résidentiels sont proposés à la location toute l'année. Agencés harmonieusement sur un vaste espace vert, les 11 chalets sont ancrés non loin de la Base de loisirs. Chacun peut loger jusqu'à 6 personnes et l'un d'entre eux est équipé pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Comme pour les utilisateurs du camping, les animations sont gratuites, comme la majorité des équipements située sur la base de loisirs. À associer à la location de 2 chalets au minium, une salle de réception spacieuse créée pour contenir une cinquantaine de personnes peut être réservée à l'occasion d'une réunion familiale ou d'un séminaire professionnel. Toute équipée, elle est agrémentée d'un point électricité, de WC, d'une terrasse en bois et d'un barbecue. Informations auprès de Virginie Seillier, responsable des hébergements résidentiels.

- Contact 02 43 71 67 07 ou 06 32 28 60 73. E-mail chalets.val.de.braye@orange.fr
- Adresse : Les Chalets du Val de Braye, rue du Chêne creux, 72390 Lavaré.

10

>> Maison de La Petite Enfance des Vallées de la Braye et de l'Anille à Vibraye

De par l'offre de ses services, La Petite Enfance a une place essentielle dans le paysage éducatif de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille. Avec ses structures d'accueil collectif et son personnel professionnel expérimenté, elle présente des solutions plurielles aux familles. À l'écoute de

leurs besoins, le conseil communautaire a budgété la construction d'une extension du bâtiment de Vibraye ainsi que la création d'un Relais Assistants Maternels-Parents-Enfants (RAMPE) à Saint-Calais. 2 opérations détaillées dans le chapitre « Réalisations 2017 » en page 4.



>> **Le multi-accueil**: Le Jardin des Sens. D'une capacité de 12 places, c'est un lieu d'éveil, de socialisation et d'épanouissement adapté aux tout-petits. Ce mode de garde peut être utilisé à la demande : de façon régulière (crèche), ponctuelle (halte-garderie) ou en cas d'urgence, pour 1h, 2h ou une journée. Inscription : sur rendez-vous auprès de la directrice Ludivine Ledru.

- Adresse: Rue du Grand Prix 1906, 72320 Vibraye.
- · Contact: 02 43 71 16 29.
- E-mail: multiaccueil.valdebraye@orange.fr
- Ouverture au public du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.



>> Le RAMPE: (Relais Assistants Maternels-Parents-Enfants). Ouvert aux parents, aux futurs parents et aux assistants maternels, cette structure a pour objectif de répondre à toutes les interrogations dans ce domaine: modes de garde existants, démarches administratives, modalités d'embauches, etc. Véritable trait d'union entre parentalité et socialisation de l'enfant, la professionnelle de la Petite Enfance sera à l'écoute, conseillera, informera et accompagnera les différents protagonistes sur le chemin d'une prise en charge sur-mesure.

• contact : 02 43 71 15 52

- >> **Atcliers d'éveil**: de 9h30 à 11h30. Fixe ou itinérant, c'est un service gratuit destiné aux assistants maternels en activité. Lieu d'écoute et de partage d'expérience autour d'animations et de jeux ludiques dédiés aux bambins, encadrés par une Éducatrice Jeunes Enfants.
- Le mardi et jeudi à Vibraye, à la Maison de La Petite Enfance, rue du Grand Prix 1906
- Le mercredi à Saint-Calais, à l'école de musique, 36, rue de la Cornillère.
- Le vendredi à Bessé-sur-Braye, au Centre social, 9, rue des Ecoles.
- 1 vendredi par mois à l'école Paul Eluard à Lavaré.

Catherine Lejard, responsable RAMPE et Éducatrice Jeunes Enfants.

• E-mail: ram.valdebraye@orange.fr



>> Permanence-conseils :

A Vibraye, le lundi de 13h à 16h. Maison de La Petite Enfance, rue du Grand Prix 1906.

• Contact : 02 43 71 15 52

A Saint-Calais, le mercredi de 13h à 16h à l'hôtel communautaire des Vallées de la Braye et de l'Anille, 10, rue Saint-Pierre.

Contact: 02 43 71 15 52

>> Manifestations festives du relais à la maison de la petite enfance en 2018 : Pour rythmer l'année scolaire, des animations sont programmées régulièrement. Chasse aux œufs en avril, fête de fin d'année en juin, portes ouvertes en novembre et Noël fin décembre. Bien d'autres les accompagneront et sont actuellement à l'étude.

>> En auelaues chiffres :

- Communes bénéficiaires : Les 20 localités de la CdC.
- Nombre d'assistants maternels sur la CdC : 115.
- En moyenne, nombre d'enfants inscrits au multi-accueil : 30 par mois.
- En moyenne, nombre d'assistants maternels fréquentant le RAMPE : 35 par semaine.
- Fréquentation hebdomadaire du RAMPE : 35 %, équivalent à une cinquantaine d'enfants.

La question de la démographie médicale et paramédicale reste une constante fragile, sensible mais vitale au regard de la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille. Garantir l'accès aux soins médicaux de proximité à ses concitoyens, renforcer la présence des acteurs de la Santé lui sont des valeurs prioritaires à privilégier.

Conceptualisées dès 2011 par une étude de faisabilité commune, les travaux engagés à la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Saint-Calais ainsi que la création de la MSP de Bessé-sur-Braye en 2015, puis par la suite la création de la MSP de Vibraye ont été portés par les 2 anciennes collectivités intercommunales afin d'encourager de nouveaux médecins libéraux à s'installer avec leur famille. 3 délibérations ont été prises afin de faciliter l'arrivée de nouveaux professionnels de santé:

• Une aide de 7 500 € en complément du soutien départemental,

- Une convention avec le Département dans le cadre du dispositif Territoire Partenaire Santé,
- Une exonération de la taxe CFE pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires, (sous condition).

C'est la même volonté unanime des élus qui a permis au Centre de santé pluridisciplinaire de s'implanter au sein de la MSP calaisienne afin d'accueillir des praticiens rémunérés par votre nouvel EPCI.



MSP de Bessé-sur-Braye. La MSP accueille 3 infirmiers, 1 podologue, 1 kinésithérapeute, 1 ostéopathe. Permanences ponctuelles d'une sophrologue.



Extension de la MSP de Saint-Calais. La MSP accueille 4 dentistes, 3 infirmières, 2 médecins généralistes, 1 podologue et 1 audioprothésiste. Le Centre de Santé comprenant 1 médecin salarié. Permanences ponctuelles d'une sophrologue.



MSP de Vibraye.
La MSP accueille 3 dentistes,
4 médecins généralistes,
1 cabinet de kinésithérapeute avec
3 intervenants, 1 podologue, 3
infirmières. Permanences ponctuelles
d'un psychologue et d'une sophrologue.

• MSP Bessé-sur-Braye et Saint-Calais Enveloppe globale Bessé + Saint-Calais : 1 757 782 € HT subventionné à 67 % par l'Europe grâce au programme Feader, soit 47 718 €. L'État 250 000 €, La Région 688 857 €. Le Département, 186 477 €. • MSP de Vibraye Coût de la construction : 1 251 063 €. Les subventions obtenues de la part de l'État, la Région et du Département sont à près de 80 %.

Département, 186 477 €.

>> L'Office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille

>> Le processus de fusion amorcé

Dans le sillage de la loi NOTRe, un changement structurel a déjà impacté la promotion touristique en France. Concernant les Offices de tourisme de Vibraye et de Saint-Calais, ils devront ne faire plus qu'un en janvier 2018. Concrètement, le siège administratif

renommé Office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille sera situé à Saint-Calais. L'antenne vibraysienne gardera sa fonction et sera rebaptisée Bureau de tourisme. Aucun emploi ne sera supprimé. Techniquement, cette mutation n'aura pas d'incidence sur ses missions, son fonctionnement ni même sur les habitudes de la popula-

tion ou des vacanciers. Mais avant ce mariage, il y eut fiançailles !... Symbolisées par la multiplication d'actions réalisées dans un même élan. Une stratégie de transition en faveur d'une promotion attractive à l'échelle des 2 anciens territoires unifiés.

>> École de musique intercommunale des Vallées de la Braye et de l'Anille

Forte de ses 17 professeurs diplômés, l'EMI (École de Musique intercommunale) accueille actuellement 220 élèves. L'éducation musicale commence à 4 ans par un éveil sensoriel. L'école organise régulièrement des auditions et des concerts. Elle intervient dans les écoles du secteur et possède un studio d'enregistrement équipé. Portes ouvertes au Centre artistique intercommunal, le samedi 26 mai 2018 de 14h à 16h30. Concert à 17h.

• Centre artistique intercommunal Jean Françaix, 36 bis, rue de la Cornillère, 72120 Saint-Calais. Horaires d'ouverture l'après-midi en semaine.

· Contact: 02 43 35 04 05.

• Site internet : emibscv.fr.

• E-mail : emi.besse.stcalais.vibraye@ orange.fr.

Antennes à Bessé-sur-Braye, au Centre social, 9, rue des écoles et à Vibraye, au 1er étage de la Maison des associations, 53, rue Xavier Boutet.

>> Disciplines enseignées

Formation musicale (solfège). Instrumentale : accordéon, alto, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare classique et basse, percussions, piano,

saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle. Pratiques collectives: orchestre, technique vocale, chant baroque, chorales, musiques actuelles.



12